

# L'INFORMATION eau

La feuille d'information sur l'eau potable

## 2020



## SIE DU LAC DE BELLEFONTAINE

Extrait du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public  
Disponible en mairie de MORBIER

### TERRITOIRE

5 746 habitants

Le service d'eau potable du Sie du Lac de Bellefontaine regroupe les communes de : Bellefontaine, Chapelle des Bois, Lezat, Longchaumois, Morbier, La Mouille, La Rixouse, Saint-Claude-Tancua et Villard-sur-Bienne.



10 communes adhérentes

La population desservie est de 5 746 habitants.

### EXPLOITATION

par la société SUEZ  
En affermage

La société SUEZ a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. L'eau est distribuée à **3 030 abonnés** (+1,24 % par rapport à 2019).



### PRODUCTION

2 ressources

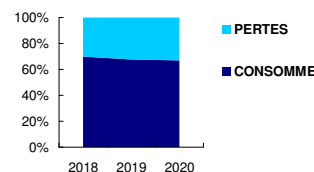
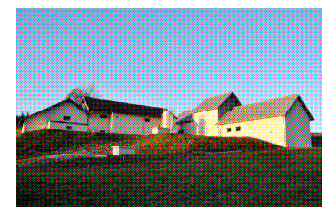
Des ressources propres au syndicat :

- stations des Mandrillons : 561 539 m<sup>3</sup>
- source de Noire Combe : 968 m<sup>3</sup>

### DISTRIBUTION

Un réseau de 187 km  
265 998 m<sup>3</sup> consommés

En 2020 les abonnés domestiques ont consommé 265 998 m<sup>3</sup> (en baisse de 4,78 % par rapport à 2019) soit en moyenne **127 litres par habitant et par jour** Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), **le rendement du réseau était de 66,9 % en 2020** (il était de 67,7 % en 2019).



Rendement du réseau

### QUALITÉ

Excellente

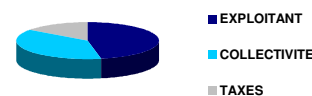
Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est d'excellente qualité. La démarche de protection de la ressource en eau est en cours de finalisation.



### PRIX

436,69 € pour 120 m<sup>3</sup>

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera 436,69 € (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2021, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 3,64 €/m<sup>3</sup>, **+0,20 % par rapport à 2020**. Sur ce montant, 47 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 38 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 15 %.



Répartition des montants collectés